

Collège au cinéma

Objectifs éducatifs

- Promouvoir les oeuvres cinématographiques peu diffusées dans leur format d'origine et en version originale ;
- Faire découvrir aux élèves trois longs métrages par année scolaire, lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma partenaires du dispositif dans le Département ;
- Acquérir des bases d'une culture cinématographique et le développement du sens critique grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels.

Le dispositif en quelques mots

Le dispositif national "Collège au Cinéma" repose sur l'engagement des partenaires suivants :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication
- Le Ministère de l'Éducation Nationale
- Les collectivités territoriales (Conseils départementaux)
- Le Centre national du cinéma et de l'image animée
- Les professionnels du cinéma (associations, exploitants, distributeurs)

Les choix de programmation des films sont effectués en Comité de pilotage départemental à partir d'une liste de films communiquée par le Centre National de la Cinématographie.

Programmation 2021-2022 :

Cette année la programmation est orientée vers la thématique "Famille(s)".

1er trimestre : *Bonjour* de Yasujiro Ozu (6^{ème}-5^{ème}), *Mon oncle* de Jacques Tati (4^{ème}-3^{ème})

2e trimestre : *Ma vie de Courgette* de Claude Barras (6^{ème}-5^{ème}), *Le Tombeau des Lucioles* de Isao Takahata (4^{ème}-3^{ème})

3e trimestre : *Les bêtes du sud sauvage* de Benh Zeitlin (Film commun 6^{ème}-5^{ème}, 4^{ème}-3^{ème})

Les enseignants volontaires font découvrir à leurs élèves trois longs métrages par année scolaire, lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma partenaires du dispositif dans le Département.

L'enseignant s'engage à travailler autour des films de la programmation en amont et/ou en aval des projections, à être présent aux pré-projections et à assister avec ses élèves à la totalité de la programmation. En cas d'empêchement, il doit obligatoirement prévenir le cinéma partenaire.

Le Département prend en charge le prix des places à hauteur de 2,50 € par élève, sous forme de subventions versées aux exploitants des salles, à la fin de chaque trimestre, pour un montant annuel total d'environ 50 000 €.

Le transport vers les salles de cinéma participant à l'opération reste à la charge du collège.

Inscription des collèges, formation et outils – cf circulaire DSDENVO en cours

Le Chef d'établissement inscrit, via l'application de l'Éducation nationale CINEMA dans le portail **ARENA**, son collège en indiquant les enseignants et les classes concernées au dispositif Collège au cinéma. Il désigne un enseignant coordinateur qui sera un interlocuteur direct. Le nombre de classes inscrites est au minimum de 2 classes d'un même cycle par établissement.

Ce nombre pourra être augmenté si l'inscription s'associe à un projet cinéma ou un projet lié au projet d'établissement. Une demande argumentée (lettre d'intention pédagogique) sera adressée au groupe de pilotage avant le 14 septembre 2021 via : formatcine95@gmail.com.

Cette lettre d'intention pédagogique d'une page maximum, donnera les orientations et les volontés pédagogiques de l'équipe enseignante (partenariat avec la salle de cinéma, participation au Festival Image par Image, ciné-club, etc...).

Chaque enseignant inscrit au dispositif voit son inscription faite automatiquement sur GAIARESPO à la formation obligatoire (Collège au cinéma 95-projections conférences).

Les enseignants peuvent aussi s'inscrire individuellement à une formation complémentaire sur GAIA (Collège au cinéma 95 – projet pédagogique et culturel) sous forme d'ateliers, de conférences...

Le Conseil départemental, le Rectorat, la Direction des Services académiques de l'Education nationale du Val d'Oise, Canopé et l'association Ecrans VO restent à la disposition des équipes éducatives pour élaborer et accompagner des projets spécifiques.

Les outils pédagogiques mis à disposition des enseignants sont :

- les documents édités par le CNC
- un padlet reprenant la présentation du dispositif, programmation, bilan année n-1...
(https://fr.padlet.com/Pole_Education_Artistique_Culturelle_DSDEN95/CINEMA_EN_95)
- sites à consulter (CANOPE 95, Transmettre le cinéma)

Les intervenants

Conseil départemental du Val d'Oise

Direction de l'Action Culturelle - Mission Images & Cinéma

2 avenue du Parc – CS 20201 CERGY - 95032 Cergy-Pontoise Cedex

■ Contacts : Patrick Glâtre, Chargé de mission Images & cinéma et Laurence Manenti, assistante de gestion

■ Tél. 01 34 25 30 63

■ Courriel : laurence.manenti@valdoise.fr

Association Ecrans V.O

Bâtiment Jacques Lemerrier

5 avenue de la Palette - 95000 Cergy

■ Contact : Yves Bouveret – Délégué général

■ Tél. 01 34 25 37 14

■ Courriel : ecrans.vo@valdoise.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Immeuble le Président – 2A avenue des Arpents – 95520 Osny

■ Contact : Ouardia Sedrati – Coordinatrice Éducation nationale

■ Tél. 06 13 08 75 45

■ Courriel : ouardia.sedrati@ac-versailles.fr

Rectorat de Versailles

Délégation Académique à l'Action Culturelle

3 boulevard de Lesseps - 78017 Versailles Cedex

■ Contact : Mathieu Rasoli – Conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel

■ Tél. 01 30 83 45 64

■ Courriel : Mathieu.rasoli@ac-versailles.fr

CANOPE 95

Maison départementale de l'éducation du Val d'Oise

23 avenue de Chennevières – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

■ <http://www.cddp95.ac-versailles.fr>